

Dépôt légal de l'image animée dématérialisée – CNC-BnF

Prescriptions techniques

Le CNC et la BnF proposent un outil commun de collecte du dépôt légal des œuvres d'images animées diffusées à un public en France. Les fichiers déposés sur DELIA, plateforme sécurisée, devront satisfaire un certain nombre de spécifications précisées ci-dessous.

Table des mises à jour du document

Version	Auteurs	Date	Objet de la mise à jour
0.1	CNC & BnF	17/12/2021	Première version de travail stabilisée
0.9	CNC & BnF	28/05/2024	Version suite aux premiers retours sur l'expérimentation

1. Spécifications Techniques

Le dépôt légal des œuvres d'images animées se fait :

- Àuprès du **CNC** : toutes les œuvres cinématographiques françaises et étrangères, de court métrage et long métrage, diffusées en salles, dès lors qu'elles ont obtenu un visa d'exploitation, ainsi que les films publicitaires ou institutionnels.
- Àuprès de la **BnF** : les œuvres audiovisuelles, unitaires ou séries, faisant l'objet d'une diffusion commerciale en vidéo à la demande ou non commerciale exploitées hors d'une salle de cinéma.

Le tableau suivant présente les formats de fichiers attendus pour chaque répertoire présent sur la plateforme d'échange de fichiers (PEF) (les formats vidéos sont donnés comme suit : **conteneur / codec vidéo / codec audio**) :

Nom du répertoire	Formats acceptés œuvres cinématographiques	Formats acceptés œuvres audiovisuelles
FILM	1 seul fichier MOV/ProRes/PCM (voir §1.1)	1 seul fichier MP4/H264/AAC (voir §1.4)
FILMBANDESSON ¹	WAV (voir §1.3)	WAV ou AAC (voir §1.6)
FILMSOUSTITRES	EBU-STL, EBU-TT ou SRT (voir §1.2)	EBU-STL, EBU-TT ou SRT (voir §1.5)
FILMSME ²	EBU-STL, EBU-TT ou SRT (voir §1.2)	EBU-STL, EBU-TT ou SRT (voir §1.5)
BANDEANNONCE	MOV/ProRes/PCM (voir §1.1) ou MP4/H264/AAC (voir §1.4)	MP4/H264/AAC (voir §1.4)
TEASER	MOV/ProRes/PCM (voir §1.1) ou MP4/H264/AAC (voir §1.4)	MP4/H264/AAC (voir §1.4)
AFFICHE	PDF, JPG ou TIFF	PDF, JPG ou TIFF
DOSSIERDEPRESSE	PDF	PDF
RESUME	PDF	PDF
PHOTOSDEXPLOITATION	JPG ou TIFF	JPG ou TIFF

Les fichiers vidéo (y compris bande-annonce et teaser), son et sous-titres doivent être nommés conformément aux règles détaillées dans le § 3. Règles de nommage des fichiers. Un outil d'aide au nommage est à votre disposition à l'adresse : <https://delia.culture.gouv.fr/aidenommage>.

Chaque fichier transmis doit être accompagné par un fichier compagnon (*sidecar*) contenant l'empreinte MD5 du fichier (Voir §2. Fichiers MD5). Un outil de calcul du MD5 est à votre disposition à l'adresse : <https://delia.culture.gouv.fr/aidecalculmd5>.

¹ Ce répertoire doit contenir les fichiers son correspondant à l'audiodescription ou au doublage en langue française, le cas échéant

² Ce répertoire doit contenir les fichiers de sous-titres pour sourds et mal entendants

1.1. Œuvres cinématographiques ayant obtenu un visa exploitées en salle de cinéma

Le producteur (film français), co-producteur ou distributeur (film étranger) doit fournir un fichier MOV/ProRes/PCM conforme aux spécificités énumérées ci-dessous :

Le fichier doit :

- Être conforme au montage image et son, tel qu'exploité en salle de cinéma en France.
- Être conforme au cadrage (aspect ratio - en flat 1:85:1, en scope 2.39:1) et à la cadence, tels qu'exploités en salle de cinéma en France.
- Être encapsulé dans un cadre (1:78:1) HD. Certains films sont parfois tournés dans un format autre que le 1:85, ou 2:39, comme par exemple le format 1:33. Si un film est tourné en 4:3 (1:33:1), il sera encapsulé dans le format flat avec des bandes noires (pillarbox) pour combler la différence de largeur. La hauteur restera identique. En aucun cas une image ne peut être anamorphosée.
- Être sans timecode, ni incrustation à l'image (sauf si l'incrustation fait partie de la narration du film, ex : date, lieu-dit, heure etc., ou si c'est un sous-titrage partiel [traduction d'une langue additionnelle]).
- Être sans fond neutre.
- Avoir le son et l'image encapsulés en un seul fichier et synchrone.
- Pour les films qui ne sont pas intégralement en langue française, être en VO, accompagné des sous-titres français. En absence de sous-titres français, être en version doublée. La version doublée doit suivre le même paramétrage (*mapping*) du son que la version originale.
- Être « ouvert », sans aucune mesure technique de protection ni restriction de zone géographique et sans tatouage numérique
- Avoir l'extension .mov
- Être encodé impérativement à l'aide d'un logiciel certifié par la société Apple et conforme aux spécifications Apple (voir : <https://support.apple.com/fr-fr/HT202410>). Le fichier résultant doit pouvoir être exécuté sans aucun problème à l'aide du logiciel Quicktime Player.
- Contenir les métadonnées suivantes :
 - Codec
 - Résolution
 - Cadence
 - Audio
 - Poids
 - Débit (bit rate)
 - Colorimétrie
 - Langue
 - Disposition (pour les tracks sonores)

Les fichiers doivent être conformes aux spécifications listées ci-dessous :

Spécifications					
Format	Résolution	Container	Video	Audio	Sous Titrage
HD	1920x1080	Quicktime (.mov)	ProRes 4444 ProRes 422 HQ	PCM 24bit, 48kHz	.stl ou .ttml
Image					
Cadence			24		
Frame Structure			Progressive		
Dynamic Range			SDR		
Espace couleur			Rec709		
Gamma			2.4 (BT.1886)		
Blanc			D65		
Son					
Pistes			Stéréo (2.0) & 5.1		
Mapping			Channel 1 – Stereo left Channel 2 – Stereo right Channel 3 – Left Channel 4 – Right Channel 5 – Centre Channel 6 - LFE Channel 7 – Left surround Channel 8 – Right surround		
Niveau			85 dB (mix cinéma)		
Langue			Française ou version originale (si film étranger)		

Il est demandé que le fichier ne dépasse pas les 400 Go³. Cela signifie que le codec ProRes 4444 ne peut pas être utilisé pour un film de plus de 195 minutes ; et que le codec ProRes 422HQ peut être utilisé pour des films allant jusqu'à 300 minutes. Pour des durées supérieures, merci de nous contacter.

1.2. Les fichiers auxiliaires : sous-titres et sous-titres SME (Sourds et Mal Entendants)

Si le film est en langue française, seul le fichier de sous-titre SME est requis. Comme pour les sous-titres, il doit être clairement identifié. Les sous-titres et les sous-titres SME doivent être livrés séparément.

³ Soit 400 000 000 000 octets ou 372,5 Gio.

Ils doivent être :

- En langue française
- Partiels pour les films qui nécessitent des sous-titres partiels ou complets pour les films qui nécessitent des sous-titres complets
- A la même cadence que le fichier film livré
- Clairement identifiés avec le même titre que le fichier vidéo
- En continu (c'est-à-dire pas par bobine)
- Si en EBU-STL
 - avec l'extension .stl
 - répondre à la spécification EBU TECH. 3264 : <https://tech.ebu.ch/publications/tech3264>
- Si en EBU-TT
 - avec l'extension .ttl
 - répondre à la spécification EBU TECH 3350 : <https://tech.ebu.ch/publications/tech3350>

1.3. Les fichiers auxiliaires : son

1.3.1. Mixage version doublée

Pour les films en langue étrangère, en plus des sous-titres français, le producteur ou distributeur peut s'il le souhaite également soumettre le fichier son du mixage de la version doublée. Ce mixage doit être :

- En langue française
- Être en 5.1 et/ou stéréo
- Avoir les pistes clairement identifiées
- A la même cadence que le fichier film livré
- Clairement identifié avec le même titre que le fichier image
- Au format PCM non compressé, en 24bits, 48kHz et avec l'extension .wav

1.3.2. Audiodescription

Les fichiers d'audiodescription doivent être livrés séparément. Ils doivent être :

- En langue française
- Mixés avec le son du film
- Être en 5.1 et/ou stéréo
- A la même cadence que le fichier film livré
- Clairement identifiés avec le même titre que le fichier image
- Au format PCM non compressé, en 24bits, 48kHz et avec l'extension .wav

1.4. Œuvres audiovisuelles, bande-annonce et teaser

Les prescriptions suivantes correspondent aux œuvres audiovisuelles, unitaires ou séries, faisant l'objet d'une diffusion commerciale en vidéo à la demande ou non commerciale exploitées hors d'une salle de cinéma. Elles s'appliquent également à la bande-annonce et au teaser.

Le producteur (film français), distributeur (film étranger) ou le diffuseur (plateforme de streaming) doit fournir un fichier MP4/H264/AAC. Les fichiers doivent être conformes aux spécificités énumérées ci-dessous.

Le fichier doit :

- Être conforme au montage image et son, tel qu'exploité en France.
- Être conforme au cadrage (aspect ratio) et à la cadence, tels qu'exploités en France.
- Être encapsulé dans un cadre (1:78:1) HD. Certains films sont parfois tournés dans un format autre que le 1:85, ou 2:39, comme par exemple le format 1:33. Si un film est tourné en 4:3 (1:33:1), il sera encapsulé dans le format flat avec des bandes noires (pillarbox) pour combler la différence de largeur. La hauteur restera identique. En aucun cas une image ne peut être anamorphosée.
- Être sans timecode, ni incrustation à l'image (sauf si l'incrustation fait partie de la narration du film, ex : date, lieu-dit, heure etc., ou si c'est un sous-titrage partiel (traduction d'une langue additionnelle)).
- Être sans fond neutre en début ou fin de programme.
- Avoir le son et l'image encapsulés en un seul fichier et synchrone.
- Pour les films qui ne sont pas intégralement en langue française, être en VO, accompagné des sous-titres français. En absence de sous titres, être en version doublée.
- Avoir les sous-titres de préférence encapsulés et non incrustés, à défaut séparément (voir nomenclature).
- Être ouvert, sans aucune mesure technique de protection ni restriction de zone géographique et sans tatouage numérique.
- Être encodé au format H264 dans un container MP4.
- Avoir l'extension .mp4
- Contenir les métadonnées suivantes :
 - Codec
 - Résolution
 - Cadence
 - Audio
 - Poids
 - Débit (bit rate)
 - Colorimétrie
 - Langue
 - Disposition (pour les *tracks* sonores)

Les fichiers doivent être conformes aux spécifications listées ci-dessous :

Spécifications					
Format	Résolution	Container	Vidéo	Audio	Sous Titrage
HD	1920x1080	MPEG 4 (.mp4)	H264 Bitrate : 10Mbs	AAC 48kHz	Encapsulé en MP4TT sinon EBU-STL ou EBU-TT
Image					
Cadence			24/25		
Frame Structure			Progressive		
Dynamic Range			SDR		
Espace couleur			Rec709		
Gamma			2.4		
Blanc			D65		
Son					
Pistes			Stéréo (2.0)		
Mapping			Channel 1 – Stereo Left Channel 2 – Stereo Right		
Langue			Française ou version originale (si film étranger)		

1.5. Les fichiers auxiliaires : sous-titres et sous-titres SME (Sourds et Mal Entendants)

Si le film est en langue française, seul le fichier SME est requis. Comme pour le fichier de sous-titres, il doit être clairement identifié.

Les sous-titres peuvent être embarqués directement dans le fichier conteneur MP4 sous forme de piste (*track*) séparée et encodée au format MPEG-4 Timed Text, conforme à la norme MPEG-4 Partie 17 (ISO/IEC 14496-17).

Sinon, les sous-titres et sous-titres SME peuvent être livrés séparément. Ils doivent être :

- En langue française pour tout film étranger.
- Partiels pour les films qui nécessitent des sous-titres partiels ou complets pour un film qui nécessite des sous-titres complets
- A la même cadence que le fichier vidéo livré
- Clairement identifiés avec le même titre que le fichier vidéo
- En continu
- Si en EBU-STL
 - avec l'extension .stl
 - répondre à la spécification EBU TECH. 3264 : <https://tech.ebu.ch/publications/tech3264>
- Si en EBU-TT
 - avec l'extension .ttml
 - répondre à la spécification EBU TECH 3350 : <https://tech.ebu.ch/publications/tech3350>

1.6. Les fichiers auxiliaires : son

1.6.1. Mixage version doublée

Pour les films en langue étrangère, en plus des sous-titres français, le producteur ou distributeur peut s'il le souhaite également soumettre le fichier son du mixage de la version doublée. Ce mixage doit être :

- En langue française
- Être en stéréo
- Avoir les pistes clairement identifiées
- A la même cadence que le fichier film livré
- Clairement identifié avec le même titre que le fichier vidéo
- Si au format AAC, en 48kHz et avec l'extension .aac
- Si au format PCM non compressé, en 24bits, 48kHz et avec l'extension .wav

1.6.2. Audiodescription

Les fichiers d'audiodescription peuvent être livrés séparément. Ils doivent être :

- En langue française
- Être en stéréo
- Mixés avec le son du film
- A la même cadence que le fichier film livré
- Clairement identifiés avec le même titre que le fichier vidéo
- Si au format AAC, en 48kHz et avec l'extension .aac
- Si au format PCM non compressé, en 24bits, 48kHz et avec l'extension .wav

Tout fichier livré non conforme sera refusé et devra faire l'objet d'une nouvelle livraison corrigée.

2. Fichiers MD5

Les fichiers transmis sur la plate-forme d'échange de fichiers doivent être associés à un fichier compagnon (*sidecar*) contenant leur empreinte MD5 (Pour en savoir plus sur les vérifications d'intégrité des données numériques : <https://www.bnf.fr/fr/integrite-des-donnees-numeriques>).

Ce fichier MD5 :

- doit être nommé de manière identique au nom du fichier dont il est l'empreinte, extension comprise. Par exemple, un fichier vidéo nommé *JESUISLA_FTR_HD-239_24_FR_PRHQ_51-20_20240408.mov* doit être accompagné d'un fichier MD5 nommé *JESUISLA_FTR_HD-239_24_FR_PRHQ_51-20_20240408.mov.md5*
- est obligatoire pour les fichiers vidéos et fortement conseillé pour les autres fichiers
- doit présenter le MD5 du fichier considéré dans ses 32 premiers caractères
- peut être calculé depuis votre navigateur grâce à l'outil mis à disposition à l'adresse <https://delia.culture.gouv.fr/aidecalculmd5> (aucune donnée du fichier n'est transmise ni sauvegardée durant le calcul)

3. Règles de nommage des fichiers

Le nommage des fichiers est une version réduite de la convention de nommage du cinéma numérique (<https://registry-page.isdcf.com/general/>).

Pour vous aider, un outil d'aide au nommage des fichiers est mis à votre disposition à l'adresse : <https://deliagection.bnf.fr/aidenommage>.

Les noms de fichiers sont constitués exclusivement de caractères en majuscule non accentués, de nombres, de '_' (*underscore* ou tiret bas), de '-' (traits d'union) et de '.' (point). Le nom est divisé en champs et en sous-champs. Les champs sont séparés par des '_' *underscores*. Dans un champ, les traits d'union servent à séparer les informations des sous-champs. Par exemple :

XXXXXX_TRL_HD-185_25_EN-XX

(Cet exemple montre que ce film est une bande annonce, en format 1.85 dans du HD (1920x1080), à 25im/s, en langue anglais sans sous-titrage).

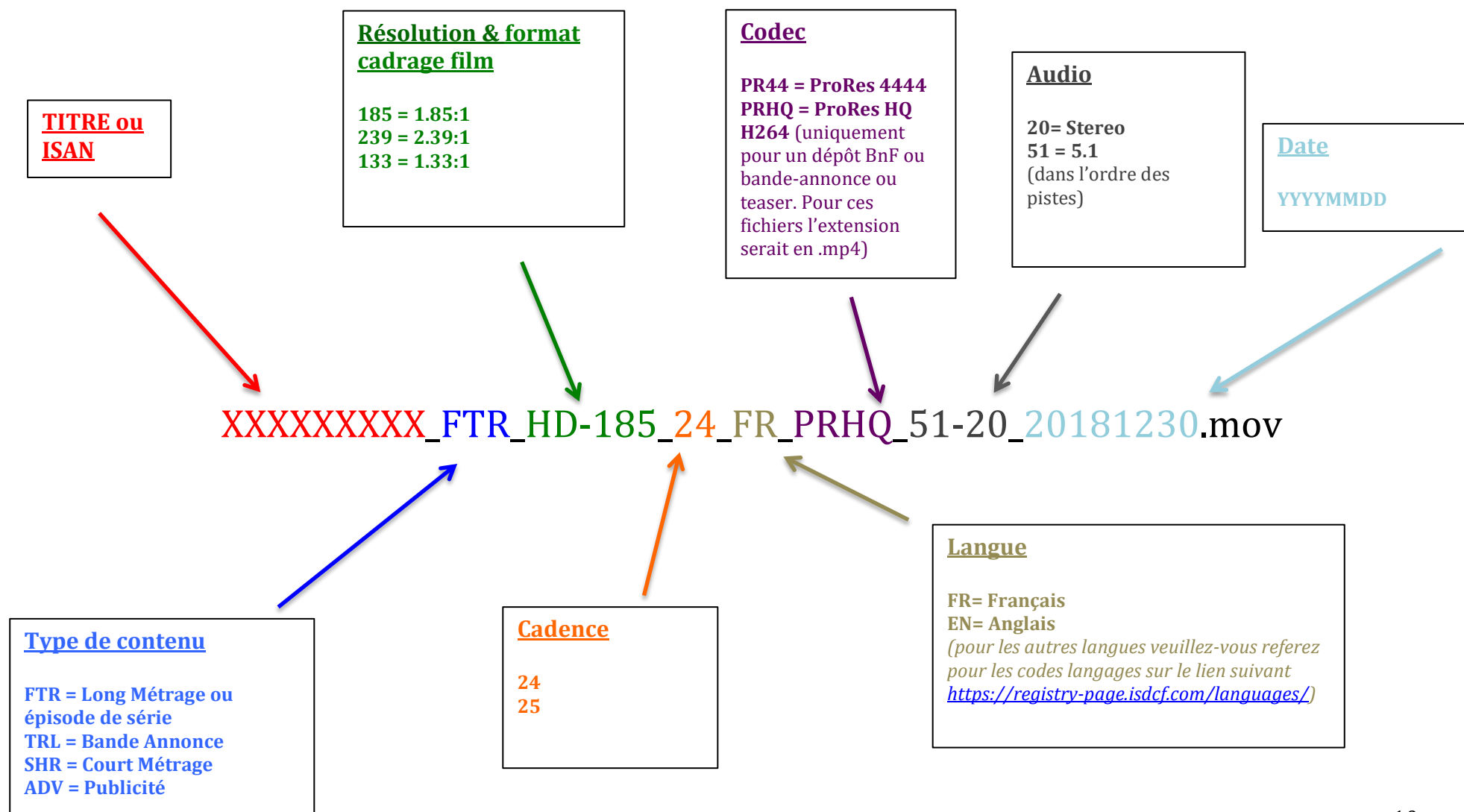
Il faut conserver les informations liées aux champs. Cependant si vous n'avez pas tous les éléments des sous-champs vous pouvez les remplacer par des XX. Par exemple :

Le point ne peut être utilisé que devant l'extension. Par exemple :

XXXXXX_FTR_HD-185_24_FR-XX_PRHQ_51-20_20191230.mov

A noter que pour l'épisode d'une série, la valeur à mentionner en typologie est FTR (cette valeur est donnée par l'outil de nommage en choisissant « épisode »).

Nomenclature des fichiers films



Titre ou ISAN

Le film est identifié par son ISAN (sous forme compacte) ou, à défaut, par son titre (en majuscules sans espaces ni diacritiques).

Type de Contenu

Le *type de contenu* est le champ qui identifie si le film est un long métrage, un court métrage, une bande annonce ou une publicité. Pour le dépôt légal les abréviations à utiliser sont :

Type de contenu	Abrév.
Long métrage ou épisode de série	FTR
Court métrage	SHR
Bande Annonce	TRL
Teaser	TSR
Publicité	ADV

Résolution

La *résolution* du fichier à livrer doit être un cadre HD (1920x1080). Pour indiquer la définition de l'image, on utilisera l'abréviation « **HD** ».

Format d'image

Pour indiquer le format de l'image on utilisera son ratio comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

format	Ratio	Abrév.
Flat	1:85:1	185
Scope	2:39:1	239
Full	1:33:1	133

Cadence

Pour la *cadence* des films, les abréviations à utiliser sont les suivantes :

Cadence	Abrév.
24 i/s	24
25 i/s	25

Langue

Pour les films de langues étrangères, la langue originale du film doit figurer en premier, suivie par la langue du sous-titrage. Par exemple

0000000_TRL_HD-185_25_EN

(Cet exemple montre que le film est une bande annonce, en flat, à 25im/s et en anglais).

Vous pouvez retrouver les abréviations de dénomination de langues pour les films étrangers sur le lien suivant : <https://registry-page.isdcf.com/languages/>

Pour rappel, la langue utilisée doit se retrouver dans la métadonnée `language` associée à chaque piste (*track*) dans le fichier MOV ou MP4, selon le référentiel ISO639-2.

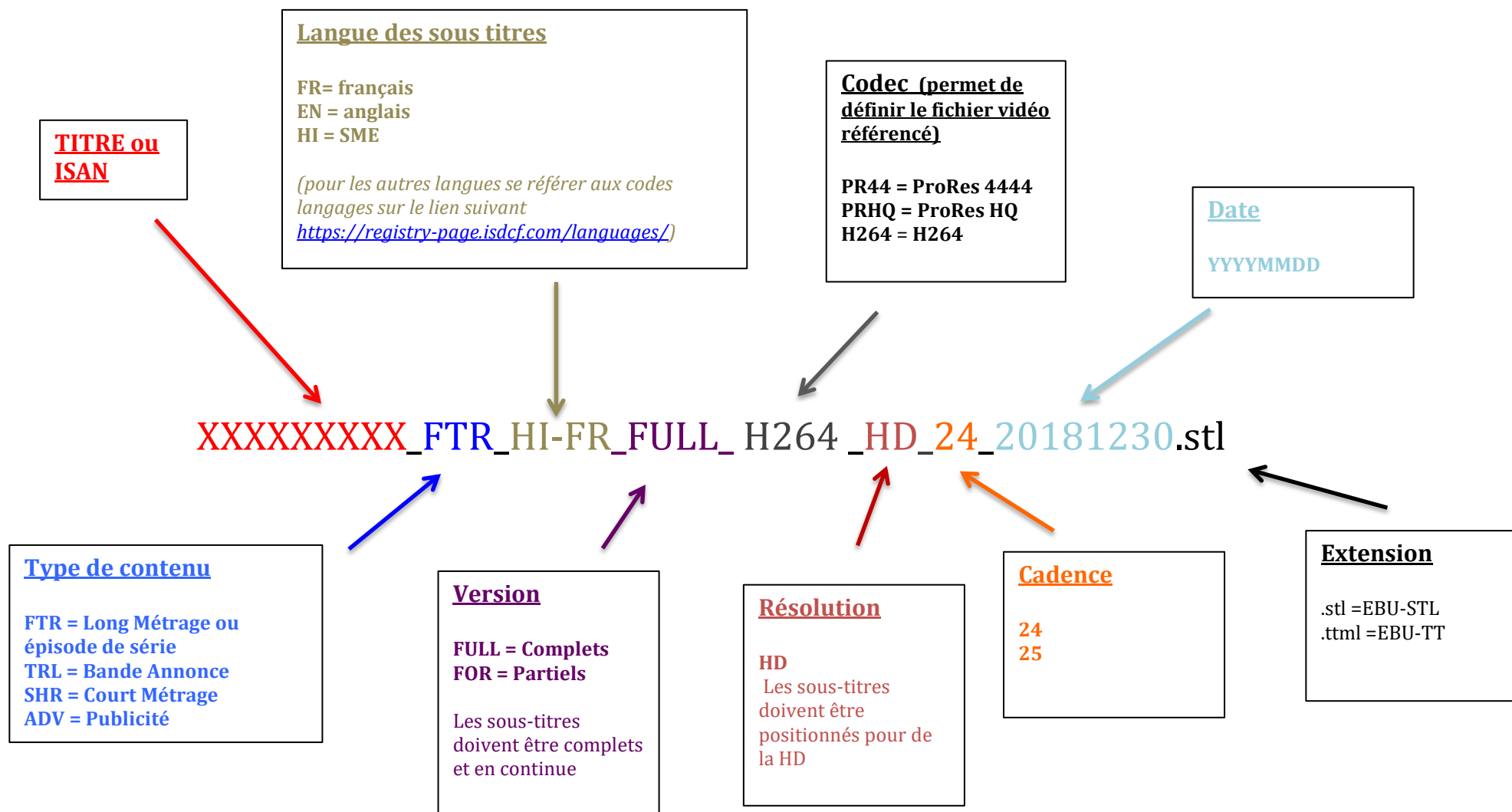
Audio

Pour le son, les abréviations à utiliser sont les suivantes :

Son	Abrév.
2.0	20
5.1	51
VI	Audiodescription

Pour rappel, la langue utilisée doit se retrouver dans la métadonnée `language` associée à chaque piste (*track*) dans le fichier MOV ou MP4, selon le référentiel ISO639-2.

Nomenclature des fichiers auxiliaires : Sous-titres



Nomenclature des fichiers auxiliaires : Audio-Description



Nomenclature des fichiers auxiliaires : Version doublée

